

873^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 juin 2018 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2018-06-12-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section XI. Divers, ajouter les points suivants :

2. Conciergerie de l'hôtel de ville, de l'édifice 100, Place du Commerce et du centre civique – Adjudication de contrats
3. Commission municipale du Québec – Exemption de la taxe foncière – Révision périodique – Centre de femmes Uni-vers-Elles – Avis favorable

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-02
PROCÈS-VERBAL DE LA 872^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le procès-verbal de la 872^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE les comptes payés et prélèvements en mai 2018, qui s'élèvent à 460 519,29 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 mai 2018, qui s'élèvent à 133 599,10 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de mai 2018, qui s'élèvent à 208 807,55 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-04
RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT
FINANCIER 2017 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur le maire René Dubé fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe conformément à la loi (LCV, article 105.2.2).

Monsieur le maire René Dubé et madame la conseillère Sonia Leblanc déclarent être en situation de conflit d'intérêt relativement au dossier suivant et s'abstiennent de participer à la prochaine décision.

2018-06-12-05

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 365-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 343-2015
ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est régie par la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c.-19) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 343-2015 de la Ville de Matagami a été adopté le 12 mai 2015 et est entré en vigueur le 8 juillet 2015 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage concernant certaines dispositions générales et particulières portant notamment sur :

- Le découpage des zones (plan de zonage);
- La terminologie;
- La classification des usages;
- L'architecture des bâtiments;
- L'entreposage extérieur;
- La production, l'élevage et le gardiennage d'animaux;
- Les dimensions et l'implantation des usages et constructions complémentaires;
- Les usages et constructions autorisés dans les cours;
- La conservation des arbres;
- Les usages autorisés dans certaines zones (grille des usages);
- Les constructions et usages dérogatoires;
- Les infractions et pénalités;

ATTENDU QUE le conseil municipal a préalablement soumis un premier projet de règlement à la consultation de la population le 17 mai 2018, conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal a apporté certaines modifications au premier projet de règlement, lesquelles ont été présentées lors de la consultation du 17 mai 2018;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée publique de consultation, aucune personne ne s'est fait entendre concernant une demande pour des ajouts, des retraits ou des demandes de changements aux dispositions présentées par la modification du règlement de zonage;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 365-2018 a fait l'objet de consultation publique et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption d'un second projet de règlement, avec modification, tel que rédigé.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 365-2018 modifiant le Règlement de zonage 343-2015;
- ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Monsieur le maire René Dubé et madame la conseillère Sonia Leblanc réintègrent la séance.

2018-06-12-06

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 365-2018 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 343-2015
AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet que le Règlement de zonage n° 343-2015 soit modifié lors d'une séance ultérieure. Les modifications apportées au Règlement de zonage visent certaines dispositions générales et particulières du règlement portant notamment sur :

- le découpage des zones (plan de zonage);
- la terminologie;
- la classification des usages;
- l'architecture des bâtiments;
- l'entreposage extérieur;
- la production, l'élevage et le gardiennage d'animaux;
- les dimensions et l'implantation des usages et constructions complémentaires;
- les usages et constructions autorisés dans les cours;
- la conservation des arbres;
- les usages autorisés dans certaines zones (grille des usages);
- les constructions et usages dérogatoires;
- les infractions et pénalités;

Le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 9 avril 2018 et le second projet à la présente séance. Le projet de règlement a été remis et présenté aux membres du conseil municipal;

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

2018-06-12-07

RÈGLEMENT NUMÉRO 366-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 286-2003 CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 9 avril 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil du 9 avril 2018 (résolution numéro 2018-04-09-07);

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE le règlement numéro 366-2018 « modifiant le Règlement numéro 286-2003 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec » soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-08

MADAME AUDREY SASSEVILLE
POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT À LA VIE COMMUNAUTAIRE
EMBAUCHE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un concours a été affiché dans le but de combler le poste contractuel d'agent de développement à la vie communautaire;

ATTENDU QUE le comité de sélection, composé de messieurs Pierre Deslauriers, directeur général, Daniel Cliche, directeur du développement, et Alexandre Paquette, directeur des loisirs, a rencontré des candidats en entrevue;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de madame Audrey Sasseville au poste d'agente de développement à la vie communautaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'APPROUVER l'embauche de madame Audrey Sasseville au poste d'agent de développement à la vie communautaire du Service des loisirs de la Ville de Matagami;
- DE CONFIRMER les termes de l'offre d'emploi au niveau de la rémunération et des conditions de travail faites par le directeur général, monsieur Pierre Deslauriers, le 18 mai 2018;
- ET QUE les autres conditions et avantages soient conformes aux politiques administrative et salariale pour le personnel cadre en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-09

**SYNDICAT DES SALARIÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MATAGAMI
LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT LA CRÉATION D'UN POSTE
CONTRACTUEL À DURÉE DÉTERMINÉE POUR LE SERVICE DES
LOISIRS DANS UNE OPTIQUE DE CONSOLIDATION DU SERVICE
APPROBATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER la lettre d'entente entre le Syndicat des salariés municipaux et la Ville de Matagami, laquelle entente concerne la création d'un poste contractuel à durée déterminée pour le Service des loisirs dans une optique de consolidation du service;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, la lettre d'entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-10

MADAME MYLÈNE GUIMONT

POSTE CONTRACTUEL DE PRÉPOSÉE AUX LOISIRS – EMBAUCHE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami et le Syndicat des salariés municipaux ont convenu d'une lettre d'entente concernant la création d'un poste contractuel à durée déterminée pour le Service des loisirs dans une optique de consolidation du service.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'ENGAGER madame Mylène Guimont au poste contractuel de préposée aux loisirs, et ce, pour une durée déterminée se terminant le 31 décembre 2021, tel que recommandée par le directeur général, monsieur Pierre Deslauriers, dans sa note de service du 7 juin 2018;
- QUE cette embauche soit effective en date du 13 novembre 2017;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à l'entente conclue avec le Syndicat des salariés municipaux et à la convention collective en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-11

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS

SAISON ESTIVALE 2018 – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE des crédits sont prévus au budget 2018 pour la création d'emplois étudiants.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER la sélection et l'embauche de quinze étudiants pour l'été 2018, conformément à la liste déposée;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-12

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

67, RUE DUMAS – LOT 1-423 – MONSIEUR GHISLAIN VAILLANT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Ghislain Vaillant, propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 67, rue Dumas, lot 1-423;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 7 mai 2018;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable mais conditionnel à l'égard de cette demande (recommandation 2018-05-07-01);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 6 juin 2018, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et suite à l'invitation faite par le maire, aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Ghislain Vaillant, pour la propriété sise au 67, rue Dumas, lot 1-423, qui consiste à transformer la résidence unifamiliale isolée en résidence bi-générationnelle, et ce, conditionnellement à :
 - qu'il y ait un lien familial direct entre les occupants des lieux, soit parent-enfant;
 - que la résidence ne pourra jamais être transformée en habitation de type bi-familiale isolée et/ou louée de façon sporadique;
 - et que l'aménagement du sous-sol soit refait afin d'éviter qu'une personne puisse y tenir feu et lieu, et ce, au plus tard six mois après que l'usage bi-générationnelle cesse.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-13

JUGEMENT DE LA COUR DU QUÉBEC

CAUSE 605-22-002819-183 – VILLE DE MATAGAMI c. SYLVAIN AYOTTE

Dépôt pour information.

2018-06-12-14

FABRIQUE DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR

ENTRETIEN ESTIVAL DU CIMETIÈRE – DEMANDE D'AIDE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER l'aide à l'entretien du cimetière durant l'été 2018, telle que demandée par madame Réjeanne Gilbert, secrétaire du comité du cimetière de Matagami, dans sa lettre du 10 mai 2018.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-15

CHEF 99,9 FM LA RADIO D'ICI

**TARIFS PRÉFÉRENTIELS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF
CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 25 avril 2018, CHEF 99,9 FM La Radio d'ici a soumis une offre permettant de maintenir les tarifs préférentiels aux organismes à but non lucratif en matière de publicité locale.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- DE VERSER annuellement à CHEF 99,9 FM La Radio d'ici une contribution financière de 5 000 \$ afin qu'elle maintienne une tarification préférentielle pour les organismes à but non lucratif situés sur le territoire de la Ville de Matagami;
- QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général soit autorisé à signer, s'il y a lieu, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat à intervenir entre les deux parties;

- ET QUE la Ville se réserve le droit de modifier cette entente au cours des années futures.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-16
GROUPE PROMEC INC.
PROJET « ILLUMINATION DU CHÂTEAU D'EAU »
OFFRE DE SERVICE POUR LE VOLET ÉLECTRIQUE
ADJUDICATION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de service à Groupe Promec inc. pour le volet électrique du projet d'éclairage extérieur du château d'eau;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer ce contrat de gré à gré;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, datée du 25 mai 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'OCTROYER le contrat de gré à gré à Groupe Promec inc. pour le volet électrique du projet d'illumination du château d'eau, au montant de 29 400 \$, taxes en sus, tel que mentionné dans l'offre soumise le 23 mai 2018;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-17
LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA
PROJET « ILLUMINATION DU CHÂTEAU D'EAU »
FOURNITURE DE PROJECTEURS ET D'ÉQUIPEMENTS DE CONTRÔLE
ADJUDICATION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de service à Leblanc Illuminations Canada pour la fourniture de projecteurs et d'équipements de contrôle pour le projet d'éclairage extérieur du château d'eau;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer ce contrat de gré à gré;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, datée du 25 mai 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'OCTROYER le contrat de gré à gré à Leblanc Illuminations Canada pour la fourniture de projecteurs et d'équipements de contrôle pour le projet d'éclairage extérieur du château d'eau, au montant de 25 804,82 \$, taxes incluses, tel que mentionné dans l'offre soumise le 23 mai 2018;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-18

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
TRAITEMENT DU REVÊTEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE
ATTRIBUTION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises pour le traitement du revêtement extérieur de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une seule soumission conforme, soit Les Finis intérieurs Gauthier inc. au montant de 16 243,67 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la soumission de Peinture Industrielle St-Prime inc. est non conforme puisqu'elle a été reçue après le délai fixé;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Finis intérieurs Gauthier inc., pour un montant de 16 243,67 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D’ATTRIBUER le contrat pour le traitement du revêtement extérieur de l’hôtel de ville au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Finis intérieurs Gauthier inc., pour un montant de 16 243,67 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions de l’appel d’offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d’incapacité d’agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d’incapacité d’agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2018-06-12-19

**APPEL D’OFFRES POUR L’ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES
ATTRIBUTION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d’appel d’offres public pour le contrat d’enlèvement et de disposition des matières résiduelles pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019, avec possibilité de renouvellement pour un second terme de dix-huit mois;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une seule soumission, soit celle de Sanimos inc. :

Période	Période optionnelle	Territoire du GREIBJ
1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019 (taxes en sus)	1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021 (taxes en sus)	Prix - ANNUEL (taxes en sus)
398 691,00 \$	412 807,00 \$	28 040 \$

ATTENDU QUE dans le cas où il y a un seul soumissionnaire conforme, la Ville peut s’entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, et ce, en vertu de l’article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE des négociations entre la direction générale de la Ville et le représentant de Sanimos inc. ont mené, en date du 7 juin 2018, à la présentation d'une deuxième proposition financière au montant de 363 971 \$, plus taxes, pour le premier terme et de 376 390 \$, plus taxes, pour le second terme;

ATTENDU QUE la modification de prix de chacune des deux périodes a trait exclusivement à la portion du contrat concernant le contrôle au lieu d'enfouissement en tranchée, et ce, selon les termes et conditions de la lettre de Sanimos inc., datée du 7 juin 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat de fourniture de services de gestion des matières résiduelles, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanimos inc., conformément à la soumission déposée et aux termes et conditions de la lettre datée du 7 juin 2018, suite à la négociation :

Période	Période optionnelle
1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019	1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021
(taxes en sus)	(taxes en sus)
363 971 \$	376 390 \$

- QUE le contrat pour le service lié à une portion du territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James soit attribué à Sanimos inc. pour un total annuel de 28 040 \$, taxes en sus, et ce, selon les termes de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-20
PAVAGE SANIMOS INC.
POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX – SURFAÇAGE DE RUES
ADJUDICATION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de service à Pavage Sanimos inc. pour la pose d'enrobé bitumineux pour le surfacage de rues à l'été 2018;

ATTENDU QUE Pavage Sanimos inc. a proposé le même prix que celui de l'année 2017, soit 253 \$ la tonne métrique, plus taxes;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer ce contrat de gré à gré;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, datée du 25 mai 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'OCTROYER le contrat de surfacage de rues pour l'année 2018 à Pavage Sanimos inc., au prix de 253 \$ la tonne métrique, plus taxes;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-21
PAVAGE SANIMOS INC.
POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX – RÉPARATION DE RUES
ADJUDICATION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de service à Pavage Sanimos inc. pour la pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de rues à l'été 2018;

ATTENDU QUE Pavage Sanimos inc. a proposé le même prix que celui de l'année 2017, soit 266 \$ la tonne métrique, plus taxes;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer ce contrat de gré à gré;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, datée du 25 mai 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'OCTROYER le contrat de réparation de rues pour l'année 2018 à Pavage Sanimos inc., au prix de 266 \$ la tonne métrique, plus taxes;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-22
TOURISME BAIE-JAMES
COTISATION ANNUELLE 2018-2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER l'adhésion de la Ville de Matagami à l'organisme Tourisme Baie-James comme membre pour l'année 2018-2019;
- ET D'AUTORISER le paiement de 1 081,48 \$, taxes en sus, pour ladite adhésion.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-23
SYNDICAT DES SALARIÉS MUNICIPAUX – LETTRE DU 25 MAI 2018
NOUVEAU CONSEIL

Dépôt pour information.

2018-06-12-24
CALENDRIER DES VACANCES ANNUELLES 2018
APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D’APPROUVER le plan de calendrier des vacances annuelles 2018 des employés municipaux;
- ET QUE la Ville conserve toute latitude quant à la modification du calendrier dans l’éventualité de toute situation pouvant affecter la gouverne de la municipalité.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2018-06-12-25
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE MATAGAMI
PROJET D’ACCESSIBILITÉ ET DE MISE AUX NORMES – APPUI

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Centre de développement communautaire de Matagami (CDC) souhaite faire des rénovations à son immeuble situé au 180, place du Commerce, dans le but de rendre l’ensemble des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QUE le CDC demande à la Ville de l’appuyer dans sa demande d’aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons au regard de son projet d’accessibilité et de mise aux normes de son bâtiment;

ATTENDU QUE le programme Nouveaux Horizons pour les aînés est un programme fédéral de subventions et de contributions qui aide les aînés à faire une différence dans leurs collectivités et dans la vie des autres;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est en faveur de cette demande, d’autant plus qu’elle s’inscrit dans une philosophie d’équité et d’accessibilité pour tous les citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE la Ville de Matagami appuie la demande de subvention ou de contribution présentée par le Centre de développement communautaire de Matagami dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018 pour son projet d'accessibilité et de mise aux normes de son bâtiment situé au 180, place du Commerce;
- ET QUE la Ville confirme son soutien via ses Services techniques afin de répondre aux questionnements concernant l'urbanisme dans le cadre du projet.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-26
CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

- a) **Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**
 - i) Projet « Réfection de la station d'épuration et travaux connexes, PIQM, volet 4 – Résultats de l'analyse de la réclamation partielle des dépenses
- b) **Ministre responsable des Aînés**
 - i) Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées

2. AUTRES

- a) **CN**
 - i) Publication *Le CN dans votre collectivité 2018*
- b) **Fédération des Villages-relais du Québec**
 - i) Bulletin – Congrès 2018
- c) **Mine Matagami, Une Compagnie Glencore**
 - i) Lettre de remerciements du 28 mai 2018

2018-06-12-27
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – MAI 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-28
SERVICE DES INCENDIES
POMPIER VOLONTAIRE – DÉMISSION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Larry Thibault à titre de pompier volontaire, cette dernière étant effective le 16 mai 2018;
- ET DE LE REMERCIER pour ces trois années de services rendus à la communauté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-29
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – MAI 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-30
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – MAI 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-31
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – MAI 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Alexandre Paquette, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-32
ENGAGEMENT DE PERSONNEL
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Paquette, directeur du Service des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER l'engagement des personnes suivantes, aux postes indiqués :

Surveillant du centre civique :

mademoiselle Mikaëlla Harvey
mademoiselle Laurie-Lou Pinard

effectif le 31 mai 2018;
effectif le 13 juin 2018;

Assistant surveillant sauveteur :

monsieur Maxime Gravel effectif le 2 juin 2018;

Préposée à la bibliothèque :

mademoiselle Alexia Rheault effectif le 6 juin 2018;

- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ces postes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-33

MONSIEUR RÉAL ALLAIRE

RADIATION DE TAXES

120, RUE NOTTAWAY ET 1, RUE EASTMAIN

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser certains dossiers d'arrérages de taxes;

ATTENDU QUE les deux dossiers en question résultent d'une faillite;

ATTENDU QUE pour les deux dossiers présentés, la perspective de récupérer les sommes dues est nulle.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE la Ville de Matagami consente à la radiation des arrérages de taxe foncière des années 2015 et 2016, soit la somme de 262,77 \$ en capital et intérêts, pour la conclusion du dossier du 120, rue Nottaway, appartenant à monsieur Réal Allaire (matricule 2314-25-4244);
- ET QUE la Ville de Matagami consente à la radiation des arrérages de taxe foncière de l'année 2016, soit la somme de 1 030,83 \$ en capital et intérêts, pour la conclusion du dossier du 1, rue Eastmain, appartenant à monsieur Réal Allaire (matricule 2214-81-4438).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-34

**CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DE VILLE, DE L'ÉDIFICE 100, PLACE DU
COMMERCE ET DU CENTRE CIVIQUE**

ADJUDICATION DE CONTRATS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé des offres de service à Yan Entretien ménager enr. pour la conciergerie de l'hôtel de ville, de l'édifice 100, Place du Commerce, ainsi que pour le centre civique;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer ces contrats de gré à gré;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, datée du 4 juin 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'OCTROYER les contrats de gré à gré à Yan Entretien ménager enr. pour la conciergerie de l'hôtel de ville, de l'édifice 100, Place du Commerce et du centre civique, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, aux prix suivants :

Édifice	Prix annuel (taxes incluses)
Hôtel de ville	26 443,85 \$
100, Place du Commerce	21 291,69 \$
Centre civique	43 275,45 \$

- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, chaque contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-35
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC
EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE – RÉVISION PÉRIODIQUE
CENTRE DE FEMMES UNI-VERS-ELLES – AVIS FAVORABLE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en 2009, le Centre de femmes a obtenu de la part de la Commission municipale du Québec, une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour ses activités exercées au 1, rue des Rapides;

ATTENDU la révision périodique effectuée par la Commission municipale du Québec eu égard à la reconnaissance accordée aux fins d'exemption de la taxe foncière pour les activités exercées par le Centre de femmes Uni-vers-Elles;

ATTENDU QU'à sa connaissance, la Ville de Matagami estime que ledit centre remplit encore les conditions de reconnaissance d'exemption telles qu'édictées à l'article 243.8 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette reconnaissance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE la Ville de Matagami ne s'oppose pas au maintien de la reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière de l'immeuble situé au 1, rue des Rapides appartenant au Centre de femmes Uni-vers-Elles;
- ET DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Commission municipale du Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-06-12-36
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2018-06-12-37
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE LEVER la séance à 20 h 10.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER